

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alal Ben Abdellah - Géme Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



# Déclaration de Maladie

N° W19-516148

NP-28089

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1196

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RAM RAM CHAFAI

Date de naissance :

02/03/1950

Adresse :

Sidi Othmane ESSAADA 1 N° 265000

Tél. : 06 14 29 41 89

Total des frais engagés : 1880,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed ALAOUI  
Cardiologue  
100, Rue Farhat Hached  
Casablanca - Tel: 0522 9807 00

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Qui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardio

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

J.S

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-516148

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

1196

RAM RAM

Nom de l'adhérent(e) :

1880,70

Total des frais engagés :

03/06/2020

Date de dépôt :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	07.01.2020	1880,70

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### VOLET ADHÉRENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور محمد علاوي  
 Dr. Mohamed ALLAOUI  
 CARDIOLOGUE  
 DES de Cardiologie  
 et  
 Pathologie Vasculaire  
 de la Faculté  
 de  
 Médecine de PARIS  
 Ancien Interne  
 des  
 Hôpitaux de NANCY  
 Membre de la Société  
 Française de Cardiologie

# مصحّة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس

## CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle  
 Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique

Coro-Scanner / 128 barrettes

6700120

7W MARTAH Sadiq

• Coplax 117 278.00 x3  
 • Aducer 10x2 728.00 x2  
 • Vornitrol 20 mg matrx 49.50 x2  
 • Este 20 mg matrx 144.50 x1  
 • Co 547el 5110 9810  
 • Copulatin x2  
 • Nitaneuril fx3 2880 x3

• Octamarel 117 125.00 x3  
 1880.70

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Copiavix 75mg/100mg  
 b30 cp  
 P.P.V : 278,00 DH  
 5 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Copiavix 75mg/100mg  
 b30 cp  
 P.P.V : 278,00 DH  
 5 118001 082018

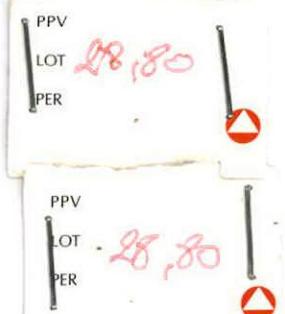
Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Copiavix 75mg/100mg  
 b30 cp  
 P.P.V : 278,00 DH  
 5 118001 082018

20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000  
 Z.N.C. فرانس فيل - الوازيس - الدار البيضاء

Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

E-mail : clinique\_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca



98,10

144,50

125,00

125,00

125,00



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**valable 3 mois**

Le 07/01/2020

## **DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE**

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Présente

Dr Mohamed ALLAOUI  
Cardiologue  
France tel: 0522-22-78-14

Nécessitant un traitement d'une durée de :

longue durée

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [reclamation@mupras.com](mailto:reclamation@mupras.com) // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18  
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca